

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 73-82 du 21 février 1973

portant désignation de Ministres  
intérimaires -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement;  
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement, et le Décret n°73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;

DECRETE :

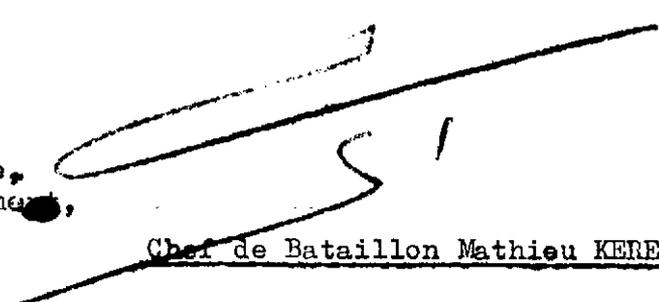
ARTICLE 1er. - A compter du 19 Février 1973, le Chef de Bataillon Pierre KOFFI, Ministre de l'Information et du Tourisme est chargé de l'intérim :

- du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence du Chef de Bataillon Michel ALLADAYE -
- du Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie, pendant l'absence du Capitaine André ATCHADE.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 21 février 1973

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS: PR 8 - CS 6 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.-JORD 5 -  
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - Ministères 11 -